Union
Syndicale
Fédérale
EPSU CJ

Partageons l'expérience
Construisons la solidarité

FR

30-11-2025

ÉLECTION D'UN COMITÉ DU PERSONNEL POUR UN MANDAT DE 2025 À 2028

USF/EPSU-CJ, la force motrice

Bien-être ? 'Mieux vaut prévenir que guérir'

Le « bien-être » est dans le discours de tous : de l'administration et du personnel.

Pour le personnel, il s'agit « de se sentir bien dans sa peau » dans le cadre de son travail.

Mais l'institution porte, elle aussi, un intérêt évident dans notre bien-être. Meilleurs résultats, moins de conflits à résoudre, moins d'absentéisme, moins de mises en invalidité, etc.

Selon un dicton populaire, **'mieux vaut prévenir que guérir'**. Ce qui appelle à :

- Promouvoir une culture organisationnelle axée sur la reconnaissance et le **respect** des personnes, ainsi que sur la prévention du stress et du burn-out.
- Protéger de façon proactive le bien-être psychologique et physique au travail, exempt de tout harcèlement ou abus de pouvoir, plutôt que d'intervenir tardivement, une fois que le mal a été fait.
- Mettre en place des dispositifs concrets de conciliation entre vie professionnelle et vie privée, comme les horaires flexibles.
- Respecter le droit à la déconnexion, afin que chacun puisse préserver un véritable équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- S'occuper des aspects des déplacements domicile-travail et du coût du logement.
- Informer pleinement et en temps utile les collègues de leurs droits statutaires.

> ! L'absence d'information, voire la conviction qu'il n'y avait pas d'obligation d'informer, a conduit, dans certains cas, jusqu'à la spoliation des droits.

- Garantir un aménagement des locaux adapté à la nature des tâches de chacun.
- Respecter scrupuleusement **l'interdiction de toute discrimination**, v. art. 1er *quinquies,* par. 1, du statut des fonctionnaires, ainsi qu'art. 21, par. 1, de la

EPSU-CJ@curia.europa.eu https://epsu-cj.lu Cour de justice UE, MO/06 0012 – ☎4303-5699

Charte des droits fondamentaux de l'UE, qui a une valeur juridique identique aux traités :

> *Article 21*
> **Non-discrimination**
>
> 1. Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Mais, pour défendre tout cela, les recommandations ne suffisent pas. Les personnes sont vulnérables quand elles ne trouvent pas moyen de se défendre, y compris en justice. C'est **la force collective** qui doit s'imposer et rétablir chez les gens la **confiance en soi**, contre la résignation. C'est donc cette force collective que nous voulons construire ensemble.

USF/EPSU-CJ, la force motrice de la défense du personnel

Le fameux projet « **Optimisation de l'occupation des locaux** », qui a réussi à faire l'unanimité contre lui, a été gelé. Ce n'est pas EPSU-CJ qui a « ameuté » le peuple. Les collègues ont compris cette aberration et s'y sont opposés spontanément. Et pas simplement pour ne pas être dérangés dans leur confort, mais pour pouvoir continuer à faire normalement le travail que l'institution leur avait confié.

EPSU-CJ a eu le mérite d'avoir encadré l'opposition au détricotage. Aucune politique budgétaire ou immobilière ne peut justifier la création de locaux de travail inadaptés à l'exercice des fonctions. Des réaménagements de l'espace bureau ne peuvent pas se faire sans l'accord de ceux qui y travailleront.

Il faut ***avoir envie de venir au bureau et pas de fuir***. Le service public européen indépendant, compétent et permanent que nous défendons passe aussi par des Services réels et vivants et pas « virtuels ».

VOTEZ POUR TOUS LES CANDIDATS USF/EPSU-CJ !

Simona BLAGA, AST - RO **– Sabine GIRTEN,** AST - BE **– Gianfranco GORI,** AD - IT/FR

Dana IEPURE, AD - RO **– Eliza JÜRSS,** AD - SE/FR **– Peter LOSSE,** AD - DE

Carlos MARQUES, AD - PT **– Paolo NASTASI,** AA - IT **– Guy NICKOLS,** AD - UK

Petros PAPAKALOS, AD - GR **– Jimmy STRYHN MEYER,** AD - DK

Mari-Liis TÕRS, AD - EE **– Marie-Anne WOLFF,** AA - FR